



MÉMENTO

DES RESSOURCES DES ARMÉES
EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



LES RESSOURCES DES ARMÉES EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Depuis 1997, le « Parcours de citoyenneté » s'est substitué au service national. Ce parcours se compose d'un ensemble de rendez-vous pour tous les jeunes Français :

- Un enseignement de Défense dispensé par les professeurs d'éducation civique au collège, d'ECJ au lycée (géopolitique, géostratégie, défense militaire – économique - culturelle).
- Le recensement à l'âge de 16 ans dans la mairie du lieu d'habitation.
- La JAPD (journée d'appel de préparation à la Défense).

Ces 3 étapes décisives doivent susciter une prise de conscience des devoirs de tous dans la défense de la France et de l'Union européenne non dans un but belliqueux mais dans celui de construire la paix et la concorde. Elles renforcent le lien entre la nation et les armées.

Après la JAPD, les jeunes se voient offrir la possibilité de s'engager concrètement en tant que citoyens à part entière, soit dès 18 ans en suivant une préparation militaire, soit en effectuant une période de volontariat civil (au sein d'associations caritatives ou humanitaires par exemple) ou militaire, au sein des réserves (opérationnelle ou citoyenne), compléments indispensables de notre défense.

Pour y parvenir, chacun doit être informé.

Ce petit mémento, destiné à s'enrichir chaque année de deux ou trois chapitres a pour objet de recenser les différentes sources d'informations concernant la défense en Île-de-France.

Le mémento, réalisé par le groupe Éducation – jeunesse de la Réserve citoyenne de la Région Terre Île-de-France, ne prétend pas être exhaustif mais se veut pratique et destiné à tous ceux qui ont pour mission d'éveiller les jeunes aux questions de Défense.

Enfin nous souhaitons remercier l'ensemble des personnes ou services qui nous ont aidés dans ce travail, notamment les bureaux du service national de Paris et de Versailles, l'État-major de la Région Terre Île-de-France, la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, sans l'aide desquels ce travail n'aurait pas pu aboutir.

Commandant (RC) Arnaud Berrone
Commandant (RC) Marie Larroumet,
Commandant (RC) Marie-Pierre Logelin,
Commandant (RC) Marielle Vichot
Commandant (RC) Sylvie Rachet



Sommaire



CHAPITRE I : LA STRICTE APPLICATION DE LA LOI

1-1 Le parcours citoyen :	P 4
• La loi ;	P 4
• Textes relatifs aux programmes ;	P 4
• Le recensement ;	P 4
• La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).	P 5
1-2 L'illustration de ce parcours :	P 6
• Une expérience sur le terrain au lycée Martin Nadaud ;	P 6
• Un mode d'emploi ;	P 8
• Projet de parcours citoyen applicable à tous les établissements.	P 10



CHAPITRE II : APPLICATION DES PROGRAMMES

2-1 Suggestion de programmation :	P 14
• Étude de la défense en ECJS classe de première.	P 14
2-2 Bibliographie et sitographie :	P 15
• La France et l'Europe ;	P 15
• Revues ;	P 16
• Atlas ;	P 17
• Livres ;	P 17
• Ressources en ligne ;	P 18
• Médiagraphie ;	P 20
• Filmographie.	P 21



CHAPITRE III : UN CHOIX DE VIE APRÈS LA JAPD

3-1 Les offres de formation :	P 22
• Les formations militaires ;	P 22
• Les formations civiles : 3 services pour le volontariat.	P 23
3-2 Stages et visites dans les armées :	P 24
• Pour effectuer un stage dans les armées ;	P 24
• Un cas particulier : les stages de la Commission armées-jeunesse ;	P 24
• Organiser des visites sur un site Défense.	P 26
3-3 S'engager dans les réserves :	P 30
• La réserve opérationnelle ;	P 30
• La réserve citoyenne ;	P 30
• Où se renseigner ?	P 30
Armée de terre, Marine, Armée de l'Air, Gendarmerie, Service de Santé des Armées.	



CHAPITRE IV : HÉRITAGE ET MÉMOIRE

4-1 Les sites patrimoniaux :	P 39
• Sur le site des Invalides ;	P 39
• À Paris ;	P 39
• En Île-de-France ;	P 40
• Quelques adresses utiles pour préparer les actions pédagogiques ;	P 41
4-2 Comment organiser une visite ?	P 43
4-3 Les concours (en cours de réalisation).	P 44



CHAPITRE I : LA STRICTE APPLICATION DE LA LOI

1-1 LE PARCOURS CITOYEN

- **La loi :**

- Loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 : loi portant réforme du service national : www.legifrance.gouv.fr

- **Textes relatifs aux programmes :**

Consulter en ligne : www.education.gouv.fr

- Collège et lycée « l'enseignement de la Défense » B.O. hors-série n°8 du 6 août 1998 ;
- Classe de 3^e « éducation civique », B.O. hors série n° 10 du 15 octobre 1998 ;
- Classe de 1^{re} ECJS, B.O. hors série n° 7 du 31 août 2000 (thèmes et notions) ;
- Terminale ECJS, B.O. hors série n°3 du 30 août 2001 ;
- Classes BEP, BP, ECJS « L'exercice de la citoyenneté et les devoirs du citoyen » B.O. hors-série n°2 du août 2001 (annexe II-C-Orientation principale des thèmes).

- Partenariat Éducation / Défense :
- Circulaire conjointe ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Défense

Consulter en ligne : www.eduscol.education.gouv.fr

- Mise en œuvre des projets pédagogiques B.O. n° 31 du 30 août 2001.

Consulter en ligne : www.ac-amiens.fr

- Les protocoles Défense / Éducation nationale.

- **Le recensement :**

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

La mairie ou le consulat remet **une attestation de recensement** qui doit être conservée et dont on ne donne que des photocopies à l'organisme demandeur. En effet, cette attestation est demandée pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique ; CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée. Les données issues du recensement facilitent l'inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Pour toute information supplémentaire, se renseigner auprès des Bureaux du service national :

- **Paris** (département 75, 77, 93, 94)
34, rue de Chaligny - 75012 Paris - tél. 01 44 64 23 11
(Métro. Reuilly-Diderot)
- **Versailles** (département 78, 91, 92, 95)
Casernes d'Artois - 9, rue E. Lefebvre - 78000 Versailles - tél. 01 30 97 52 52
- **Compiègne** (département 60)
19, rue de la 8^e division - 60200 Compiègne - tél. 03 44 36 23 34 ou 23 31

- **La journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD) :**

Convocation : 3 mois avant la date de convocation, une lettre de préavis est envoyée par le BSN ou le CSN, lettre dans laquelle trois dates sont proposées. Cette lettre doit être renvoyée, dans un délai d'un mois avec mention de la date choisie.

Passé ce délai, s'il n'y a pas de réponse au préavis, une convocation est envoyée, avec une date fixée par le BSN ou le CSN. 10 jours avant la date retenue, l'ordre de convocation est adressé à l'intéressé. Sur cet ordre de convocation est porté le détail de la journée. Un bon de transport SNCF est joint.

À l'issue de la journée, est délivré UN CERTIFICAT, document exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

La régularisation de situation doit être faite avant l'âge de 25 ans.

Remarques : le BSN ou CSN gère le dossier administratif. Jusqu'à l'âge de 25 ans, il faut lui communiquer tous les changements d'adresse et les changements d'ordre familial et professionnel. Cet organisme délivre les attestations de position au regard du service national jusqu'à l'âge de 50 ans. À partir de 50 ans, cette attestation est donnée par le bureau central d'Archives Administratives Militaires (BCAAM) situé à Pau (64).

2-2 L'ILLUSTRATION DE CE PARCOURS

• Une expérience sur le terrain au lycée Martin Nadaud :

L'environnement : Le lycée Martin Nadaud est un lycée technique et professionnel tertiaire dont la population scolaire (environ 600 élèves) est recrutée essentiellement dans les arrondissements de l'Est parisien (20^e, 19^e, 10^e, 11^e). Le niveau socio-professionnel des familles des élèves est l'un des plus bas de Paris.

L'établissement scolarise un nombre important d'élèves de nationalité étrangère (en 2001 / 2002, 21 % de 30 nationalités différentes).

Dix groupes-classes de Seconde et Terminale professionnelles accueillent des élèves de 15 à 18 ans. Les autres élèves sont répartis entre les classes de Bac professionnel, Bac technologique et BTS, la plupart atteignent l'âge de la majorité au lycée.

Problèmes spécifiques rencontrés au regard du Parcours Citoyen :

- Élèves de plus de 16 ans non recensés ;
- Élèves en situation irrégulière au regard du séjour sur le territoire français ;
- Élèves français « sans le savoir » (il s'agit d'élèves de nationalité française qui, interrogés sur leur appartenance nationale, déclarent spontanément une autre nationalité).

Cette expérience a connu diverses étapes de 1999 à 2005 :

- Une information annuelle sur le parcours citoyen, depuis janvier 1999.
- Des interventions du BSN de Paris : Information pour les élèves de seconde sur la loi du 28/10/1997, le recensement, la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense.
- Interventions du CIRAT et du CIRAM sur les carrières.

L'organisation de 2 JAPD délocalisées : en 2003, à la Mairie du 20^e arrondissement : JAPD et information sur le séjour et la nationalité.

Les élèves, 80 à 90 jeunes gens et jeunes filles, convoqués par le BSN, sont accueillis à 9h dans le Salon d'honneur puis répartis entre la Salle des mariages et la Salle des conseils, aménagées spécialement. Le déjeuner a été pris au Lycée.

À l'issue des modules de l'après-midi, les élèves se sont vus remettre solennellement leur certificat de participation dans le Salon d'honneur par le maire du vingtième arrondissement. Simultanément, les élèves non nationaux, quelles que soient leur situation et leurs demandes, ont été réunis dans le Salon d'honneur et ont reçu des éléments visant à informer les jeunes immigrés scolarisés sur leurs droits et obligations.

Cette information a été assurée par :

- Pour le ministère de la Justice : la greffière en chef du Tribunal d'instance de Paris 20^e qui a présenté la loi relative à la nationalité.
- Pour le ministère de l'Intérieur : la responsable du service « Formation et contentieux », (direction de la police générale. Préfecture de Police, Parvis Notre-Dame, bureau 4522.) qui est intervenue sur les modalités du séjour sur le territoire français.

L'objectif de cette journée était :

- de rappeler le rôle assigné par la loi du 28 octobre 1997 aux ministères de l'Éducation nationale et de la Défense dans le Parcours citoyen,
- d'accueillir les lycéens dans le lieu d'exercice de la citoyenneté : la Mairie,
- de limiter, autant qu'il est possible, le nombre de lycéens en situation irrégulière au regard du séjour, en leur permettant d'effectuer, à temps, les démarches qui leur permettaient de sortir de l'illégalité.

En mai 2005, une JAPD spéciale a été organisée au 121^e régiment du train (BP 283 - 00702 Armées) en raison de la spécificité de l'établissement Martin Nadaud qui dispense des formations transports et logistique. Une trentaine d'élèves ont été transportés en autocar militaire, reçus par l'adjoint du chef de corps de Montlhéry qui avait mis à la disposition du BSN, une salle de réunion, le service de restauration, un officier de communication, des sous-officiers et des hommes du rang et des matériels au cours de deux démonstrations : matériel roulant et maîtres chiens très appréciées par les élèves.

• **Un mode d'emploi :**

Pour mettre en œuvre cette JAPD, deux adresses utiles :

BSN Paris : Mission communication et partenariat pour les établissements de l'académie de Paris et de Créteil (01 44 64 24 25),
BSN Versailles : pour les établissements de l'académie de Versailles (01 30 97 54 64 - Enseigne de vaisseau Platon).

Le bureau du service national de Versailles propose le calendrier suivant pour mettre en œuvre une JAPD délocalisée. Les actions listées complètent les actions normales de mise en place d'une JAPD. L'échéancier doit être adapté en fonction de la réactivité des partenaires.

Date Environ	ACTIONS	TÂCHES À EFFECTUER
M-4	ENTENTE PRÉALABLE	Entente préalable pour organiser une JAPD dans un lycée ou une mairie à telle date
M-4	1 ^{ER} CONTACT	RDV dans la mairie ou le lycée : définition des locaux et lieu de restauration (salle JAPD, salle d'accueil, cantine,...) configuration des locaux (tables, chaises, occultation des fenêtres...), des moyens à mettre en œuvre, (pupitre, écran, expo...) encadrement possible du lycée ou mairie (professeurs, agents de sécurité...).
M-3	COMPOSITION DU DOSSIER	Détermination de la date présumée de la JAPD et des caractéristiques des convoqués (nombre, lieu d'habitat, âge). Création d'une fiche de site avec plan d'accès au site Proposition de convention (4 signatures : DSN, BSN, partenaire extérieur ex mairie, le commissaire commandant le groupement des services des vivres) Demande d'autorisation à déposer auprès de la DSN via le DIRSN
M-3 à M-2	ÉCHANGES ENTRE PARTENAIRES	Après accord de la DSN Envoi pour signature de la convention Détermination de l'emploi du temps définitif de la journée

M-2	LISTE DES JEUNES	À établir avec le lycée et la mairie Définition de la liste initiale Puis contact avec le BSN pour faire le point des jeunes : « recensés », ayant déjà « effectué la JAPD », « non concernés » par la JAPD Pour les jeunes qui auraient déjà reçu un préavis voire une convocation les avertir qu'ils feront la JAPD telle date dans le cadre du lycée et les décaler en conséquence Avant l'envoi des convocations, affiner l'ultime liste des administrés qui feront la JAPD Transmettre l'effectif des rationnaires au mess, cantine ou autre La convocation doit contenir une lettre explicative avec un plan d'accès. Donner photocopie au lycée ou à la mairie. (Prendre en compte les délais d'envoi !). la liste finale doit être donnée pour information à l'organisateur du lycée ou de la mairie ou les deux.
M-2	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OBLIGATOIRES	Établissement d'un protocole d'accord (le lycée doit obtenir l'accord de son conseil d'administration, raison pour laquelle il faut s'y prendre plusieurs semaines à l'avance) Faire une demande d'extension de garantie pour pouvoir avoir le bus. Il faut en effet l'autorisation pour transporter des civils dans un bus militaire. Ne pas oublier de réserver le conducteur de bus si besoin.
M-2	INVITÉS	Lycée et mairie Proposer éventuellement d'inviter un ou des représentants d'armées locaux (pompier, gendarme, armée de terre,...) Suggérer la venue d'un militaire
M-1	COMPTE-RENDU	Informers le commandant de la RT d'appartenance, le DMD éventuellement, (le DSN ayant donné l'accord préalable, le DIRSN étant informé).
J-15	DÉFINIR L'ÉQUIPE	Intervenants du BSN ou du BAPD concerné Chef de session et chef de salle... du BAPD de la zone de compétence Équipe d'encadrement
J-15	NOTE DE SERVICE	Publication et diffusion de la note relative à l'organisation
J-10	DERNIÈRE VISITE	Dernier déplacement sur les lieux et définition détaillée des responsabilités, calage des horaires...
J-2	EXPO CITOYENNE (éventuelle)	Mise en place de l'expo citoyenneté (DMPAA) ou stand parapluie dans le hall de la mairie ou lycée
J-1	REUNION INTERNE	Tous les acteurs doivent être présents
J	DIVERS	Prévoir une valisette pédagogique « intervenant » en plus pour cette JAPD

• Projet de parcours citoyen applicable à tous les établissements intégrant les actions destinées à faire connaître les armées et à susciter l'intérêt pour « la chose militaire » dans les établissements scolaires.

Les chefs d'établissements se trouvent confrontés à une véritable gageure lorsqu'il s'agit de concilier les impératifs du calendrier scolaire et les initiatives diverses (semaine de la presse, de la sécurité routière, concours, journées diverses et toutes manifestations (notamment commémoration) qui « grignotent » l'année scolaire. C'est encore plus difficile dans les lycées professionnels où les élèves passent plusieurs semaines par an en « périodes de formation en entreprises ».

Les chefs d'établissements se sentent aussi « asphyxiés » par les circulaires, informations et sollicitations diverses. Les nouvelles possibilités offertes par le courrier électronique n'ont fait qu'accroître la pression. Aussi faut-il une structure souple et peu contraignante.

→ *Au collège (projet) :*

Information systématique des classes de troisième sur le recensement et le parcours citoyen.

Forme à définir, calendrier à établir après avoir recensé les établissements dans chaque département. Partenaires : DSN, BSN, mairies, département (pôle élus et correspondants défense).

La généralisation de cette information permettrait de faciliter les opérations de recensement, donc de convocations ultérieures à la JAPD et constituerait une première sensibilisation au moment où les élèves abordent leur seizième anniversaire.

→ *Au lycée (projet) :*

- Dans les CDI : installation et gestion d'un département défense.
- Mobilier (présentoirs, étagères) fourni par la Région (impliquer pôle élus et pôle entreprises)
- Département alimenté en documents et périodiques de la DI-COD, du DSN, du Trinôme et des différentes armées. [et, bien sûr, l'annuaire des compétences...]
- Gestion assurée par le documentaliste et/ou le RDE.

En classes de Première (évitons de surcharger les classes de Terminale) : à l'occasion des cours d'ECJS, de rencontres, conférences, débats..., les élèves seraient amenés à prendre conscience de l'étape cruciale que constitue l'accession à la majorité et du devoir de défense qu'elle implique.

Après avoir vérifié que les élèves sont recensés, trois moments peuvent être retenus :

- Une demi-journée consacrée à préparer les élèves à l'exercice de leurs droits civiques ;
- Une demi-journée consacrée à leur inculquer l'esprit de défense (Pourquoi la défense, l'organisation de la défense, les forces armées et leurs missions, les carrières militaires) et à préparer la JAPD ;
- Un événement annuel qui ritualiserait l'accès à la majorité, en présence de représentants de l'institution scolaire, du Trinôme, des collectivités territoriales (mairies, Région), de la Défense.

L'organisation serait confiée aux chefs d'établissements, aux professeurs principaux, aux RDE et aux enseignants chargés de l'ECJS avec l'implication du pôle élus et du pôle événements de la Réserve citoyenne et en partenariat avec le Trinôme, la Région, des mairies, les correspondants défense, le BSN et les différentes armées.

EXEMPLE de projet de CONVENTION RELATIVE AU DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE D'APPEL ET DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE (JAPD)

À, le

Entre Monsieur

Et le ministère de la Défense représenté par Monsieur le Commissaire commandant le groupement des services de vivres de Brest ainsi que par Monsieur le lieutenant-colonel, directeur du bureau du service national de Paris

Il est convenu ce qui suit :

ART 1 : Monsieur met à disposition du Bureau du service national de Paris pour la journée du de 8h à 17h les locaux désignés ci-après :

- une salle d'une de places où se dérouleront la présentation des modules réglementaires de la JAPD et les exposés des intervenants désignés par le Bureau du service national de Paris ;
- une salle où se tiendront les éventuels entretiens avec les appelés détectés en difficulté de lecture ;
- un local de restauration (restaurant inter-administratif : RIA) où déjeuneront les appelés durant la pause méridienne.

ART 2 : La restauration des appelés sera assurée par la mairie de au prix unitaire de euros, prix couvrant :

- le café d'accueil du matin
- le déjeuner de la pause méridienne
- les moyens en personnels et matériels mis en œuvre pour le service des repas
- la collation clôturant la journée.

ART 3 : La facture des prestations exposées à l'article 2 sera adressée à Monsieur le lieutenant-colonel, directeur du Bureau du service national de Paris – BP 405 - 00487 ARMÉES pour certification de la réalité de la dépense, qui se chargera de la transmettre pour paiement à :

Monsieur le commissaire en chef,
Chef du service des subsistances
BP 32 - 29 240 BREST NAVAL

ART 4 : Les équipements de vidéo projection nécessaires à la session seront mis en place la veille par le Bureau du service national de Paris.

ART 5 : La permanence médicale est assurée selon les usages en vigueur dans la mairie et dans le restaurant inter-administratif et pendant les horaires indiqués à l'article 1. Le recours à celle-ci ainsi que toute initiative entrant dans le champ des responsabilités communes de l'encadrement des sessions JAPD. prévues par l'instruction n° 620/DEF/SGA du 16 juin 1998 à ses § 12 et 13 procèdent du chef de session en liaison avec le responsable nommé par le maire de.....

ART 7 : Une visite des lieux où se déroule la journée d'appel est passée lors de leur prise de possession par l'équipe d'encadrement et au départ de cette dernière.

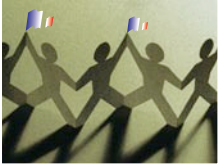
ART 8 : Les litiges éventuels consécutifs à la session JAPD du..... intervenue à..... seront traités entre Monsieur et la Direction du Service National.

Le général de division Pâris de la Bollardière,
Directeur du service national

Le colonel
Directeur interrégional du service national de Paris-les-Loges

Le lieutenant-colonel
Directeur du 121^e régiment du train

Monsieur le commissaire,
Commandant le groupement des services des vivres



CHAPITRE II : APPLICATION DES PROGRAMMES

2-1 SUGGESTION DE PROGRAMMATION

• Étude de la défense en E.C.J.S. classe de première :

- *Première étape :*

Recherche des éléments qui permettent une étude de la Défense : au CDI faire faire aux élèves un petit lexique des termes militaires de façon à ce qu'ils sachent exactement de quoi ils parlent. Ex : défense globale, conscription, réserve, JAPD, guerre, commando, dissuasion, action humanitaire, puis leur demander de chercher des exemples précis pour chaque mot.

- *Deuxième étape :*

- Une défense nationale : Quels risques pour la France aujourd'hui ? Pourquoi parle-t-on de défense globale plutôt que simplement de défense ? Rechercher des exemples récents dans lesquels les armées sont intervenues : le plan Polmar, le renseignement, le Kosovo, Côte d'Ivoire....

Propositions de débat :

- La suspension du service militaire ne risque-t-elle pas d'entraîner une coupure entre la société civile et son armée?
- Pourquoi devient-on réserviste?
- La France dans l'OTAN.
- L'intelligence économique.

- *Troisième étape :*

Une défense européenne : comment l'envisager ? Qu'est ce qui existe déjà ? Rechercher des exemples dans lesquels les européens sont intervenus : comment l'absence de volonté politique a-t-elle entraîné un retard considérable de l'intervention militaire (ex : la Yougoslavie....).

Proposition de débat :

- Une armée européenne serait-elle le reflet de sa puissance économique (défense d'intérêts communs) ?
- OTAN et Union européenne après le « non » français et néerlandais.
- Comment envisager une défense à 25 ?
- Peut-il y avoir une défense européenne sans Europe politique ?

- *Quatrième étape :*

- Défense et mondialisation : les actions humanitaires dans le monde, l'aide en cas de catastrophes naturelles.
Rechercher des exemples d'aide humanitaire ou des interventions faites à la suite d'une demande d'aide de chefs d'État.
Rechercher les principaux états marchands d'armes et les marchés qui en découlent.

Proposition de débats :

- Existe-t-il un droit d'ingérence humanitaire ?
- Les actions humanitaires sont-elles une façon de se libérer la conscience ?
- Les interventions dans les P.V.D. servent-elles à protéger des intérêts économiques ?
- Le terrorisme est-il une nouvelle forme de guerre ?
- Quels sont les moyens de lutte contre les réseaux ?

2-2 BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

• La France et l'Europe

- *Sur la France*

- *La France et son armée*, Charles De Gaulle, éditions Plon
- *Livre Blanc sur la défense 1994*, La documentation française ou U.G.E. 10 / 18 : texte qui définit le cadre d'emploi des armées et indique six scénarios possibles d'emploi des forces armées; la majeure partie du texte demeure d'actualité.
- *Comprendre la Défense*, IHEDN, Economica, 2^e édition juin 2002

- *Annuaire stratégique et militaire 2003* - FRS - Odile Jacob, juin 2003 : publication annuelle visant à présenter l'actualité stratégique et militaire de l'année écoulée et une analyse de la défense de la France.
- *La défense nationale* - J-L Mathieu, collection "Que sais-je" PUF, 2003
- *Quelle politique de défense pour la France à l'aube du XXI^e siècle ?* Sous la direction de Pierre Pascallon, L'Harmattan, 2001, Une réflexion et des interrogations sur notre politique de défense : Y a-t-il nécessité pour notre pays d'une autre posture nucléaire ? La France peut-elle s'en remettre à la simulation pour maintenir sa force de frappe ? Devons-nous nous priver d'un centre d'expérimentation nucléaire ? Devons-nous envisager de mettre en place un système de protection antimissile ?
- *Bleu Marine, enjeux et perspectives pour la Marine d'aujourd'hui*, préface de l'amiral J-L Battet, décembre 2002

- Sur l'Europe

- *L'UEO*, P. Van Ackere, collection "Que sais-je" PUF
- *Histoire de l'OTAN*, J-B Duroselle, collection "Que sais-je" PUF, 1997 (à actualiser avec le site de l'OTAN) à compléter avec le manuel publié par le bureau de l'information et de la presse de l'OTAN, 1110 Bruxelles - Belgique
- *La défense de l'Europe*, perspective historique, Centre d'études d'histoire de la défense, Economica 1997
- *Politique de défense*: institution, innovation, européanisation sous la direction de Pascal Vennesson, L'Harmattan, 2001
- *La défense en Europe, nouvelles réalités, nouvelles ambitions* - Patrice Buffotot, Étude de la documentation française internationale, 2001

• Revues

Ces revues sont facilement utilisables et sont souvent disponibles dans les CDI.

- *Armées d'aujourd'hui* - mensuel édité par le ministère de la Défense: articles d'actualité, réflexions sur la défense, dossiers, magazines.....
- *Les champs de Mars* - cahiers du centre d'études en sciences sociales de la défense (C2SD), publié par la documentation française

- *Défense* - revue des associations des Auditeurs de l'IHEDN, par abonnement ou disponible à l'association dont le siège est à l'École militaire.
- *Défense nationale* - débats, chroniques, articles régionaux, prospective, actualité.
- *Revue internationale et stratégique* - Puf - trimestrielle, revue de l'IRIS
- *Stratégique*, revue de la Fondation pour la recherche stratégique sous la direction de M. Hervé Coutau-Bégarie
- *Hérodote* sous la direction d'Yves Lacoste
- *Objectif Défense* (téléchargeable).

- Sur les relations internationales et les conflits contemporains

Des publications annuelles qui permettent d'actualiser les cours :

- *L'année stratégique 2004*, sous la direction de Pascal Boniface, Le Seuil, 2004
- *L'état du monde 2004* - Éditions La Découverte 2003
- *Puissances et influences*, publication codirigée par A.Blin, G. Chaliand et F. Géré, Mille et une nuits, 2002
- *Ramsès 2004*, Institut français des Relations Internationales, Thierry de Montbrial et Philippe Moreau Defarges, Dunod 2003
- *Politiques internationales* - publication trimestrielle

• Atlas

- *L'atlas des guerres 2000* - Pascal Boniface et l'IRIS, Michel Lafon, 1999
- *L'atlas du millénaire* - G Chaliand et J-P Rageau, Hachette littératures, 1999
- *L'atlas du nouvel ordre mondial* - Gérard Chaliand, éditions Robert Laffont, 2003

• Livres

- *De la guerre* - Carl von Clausewitz, Les Editions de Minuit, 1988
- *Penser la guerre*, Clausewitz - Raymond Aron, Gallimard 1976
- *Les conflits dans le monde* - Philippe Tronquoy, Cahiers Français, la documentation française, 1999

- *La fabrication de la paix, nouveaux conflits, nouveaux acteurs, nouvelles méthodes* - Jean-Luc Marret, Ellipses 2001
- *Relations internationales* - Euzet Christophe, Ellipses 2004
- *Les organisations internationales et les conflits armés* - sous la direction de Madjik Benchiki, L'Harmattan, 2001
- *La crise des organisations internationales* - Philippe Tronquoy, les cahiers français, la documentation française, 2001.
- *La sécurité internationale d'un siècle à l'autre* - Michèle Bacot-Décreaud, J-P Joubert et M-C Plantin, L'Harmattan, 2001
- *Les guerres asymétriques* - Barthélémy Coumont et Darko Ribnikar, IRIS-PUF 2002
- *Géopolitique : constances et changements dans l'histoire* - Aymeric Chauprade, Ellipses, 2002

• Ressources en ligne :

- *Sites gouvernementaux français :*

www.« nom du domaine ».gouv.fr : ces sites présentent l'actualité, les textes, les dossiers thématiques, les structures, les organismes : en particulier www.defense.gouv.fr et www.elysee.fr,

puis :

www.ihedn.fr

www.legifrance.gouv.fr : ce site présente les textes législatifs et constitutionnels en vigueur, les journaux officiels.

www.eduscol.education.fr : le site de la direction de l'enseignement scolaire, il présente les actions éducatives d'éducation à la défense.

- *Sites de géopolitique et de géostratégie :*

www.iris-france.org : créé en 1990 par Pascal Boniface; ce site présente des recherches et des expertises sur les questions stratégiques et une sélection des derniers articles publiés dans la presse nationale et régionale par les chercheurs de l'institut ;

www.ifri.org : institut créé en 1979 par Thierry de Montbrial. Le site présente des recherches sur la politique, la stratégie, l'économie et

les régions. Il y a aussi un répertoire des manifestations et des articles ou éditos traitant du sujet ;

www.ceri-sciences-po.org : site du centre d'études des relations internationales, unité associée du CNRS : articles, thèmes de recherche, liens ;

www.cremoc.org : site du centre de recherches sur l'Europe et le monde contemporain, uni. Paris XI: études sur les relations internationales, le droit international, l'économie et l'histoire contemporaine.

- *Sites des éditeurs*

www.cndp.fr : propose un excellent guide thématique des ressources ;

www.ladocumentationfrancaise.fr : ce site publie les travaux de l'IHEDN, de l'IFRI et du C2SD. On retiendra aussi « Les cahiers français », « les problèmes politiques et sociaux ».

www.economica.fr : site des éditions Economica avec la collection « Stratèges et Stratégie » et la collection « Bibliothèque stratégique ».

www.editions-harmattan.fr : site des éditions de L'Harmattan avec la collection « Des hommes et des conflits » et la collection « Questions contemporaines »

- *Sites internationaux*

www.nsa.gov : National security agency (Etats-Unis) ;

www.ndu.edu : National defense university (Etats-Unis). Ce site dispose d'une bibliothèque en ligne de grande qualité ;

www.noaa.gov : National oceanographic and atmospheric administration. Ce site présente des cartes de grande qualité : satellites, ressources naturelles, climat, environnement.... ;

www.army.mil : US army ;

www.navy.mil : US navy ;

www.usmc.mil : US marines ;

www.odci.gov : Central intelligence agency and director of central intelligence. Ce site présente des synthèses de renseignements et des liens intéressants pour des recherches avec des élèves: liste des chefs d'État du monde entier, liens pour des enfants...

<http://www.rusi.org> : Royal united service institute for defence and security studies (site anglais) ;

<http://www.kcl.ac.uk/depsta/wsg/links.html> : Kings college of London. Ce site présente de nombreux liens vers la presse, les ONG, les instituts de recherche, les sites gouvernementaux et les organismes internationaux ;

<http://www.fas.org> : Federation of american scientists. Ce site est intéressant car quelque peu provocateur.

• Médiagraphie

- Vidéos sur les thèmes d'actualité :

- Service suspendu, Collection Galilée CNDP
- ONG sans frontières, Collection Galilée CNDP
- Assaut du pont de Verbanja, ASF , Sarajevo 27 mai 1995
- Conflit du Moyen-Orient: CD-rom sur la Palestine édité par l'Institut Montaigne, Université de Bordeaux.
- Le dessous des cartes, émission de JC Victor : Chaque émission dure une quinzaine de minutes. Les cassettes se commandent sur le site d'Arte.

- Vidéos sur des thèmes historiques :

- Première guerre mondiale
- Images de la grande guerre,
- Ida Madelon du feu,
- Les tranchées 191-1918
- Les poilus
- Le traité de Versailles
- Les sillons du feu
- La guerre d'Otto Dix
- Deuxième guerre mondiale
- La France libérée : 6 juin 1944 - 8 mai 1945
- 1940 - 1944, Paris au temps des rafles
- Chamberlain et la conférence de Munich
- Vivre, survivre, les femmes dans la seconde guerre mondiale

- Conflits liés à la décolonisation :

- La guerre d'Algérie dans les actualités filmées Pathé.

• Filmographie :

- La grande illusion, Jean RENOIR, Studio Canal, 1937
- Les croix de bois, Raymond BERNARD, Pathé-Nathan 1931
- La bataille du rail, René CLEMENT, Sony Music, 1946
- La légion saute sur Kolwezi, Raoul COUTARD, Gaumont-Columbia-Tristar-Home-Video 1979
- Le pont de la rivière Kwai, David LEAN, Gaumont-Columbia-Tristar, 1957
- La 31^e section, Pierre SCHOENDORFFER, Gaumont-Columbia-Tristar-Home-Video 1965
- L'honneur d'un capitaine, Pierre SCHOENDORFFER, Bela-TF1 films production, 1982
- Avoir 20 ans dans les Aurès, René VAUTIER, Doriane films, 1971.



CHAPITRE III : UN CHOIX DE VIE APRÈS LA JAPD

3-1 LES OFFRES DE FORMATION

• Les formations militaires :

Informations générales

Armée de terre : 08 92 682 414
Marine : 08 10 501 501
Armée de l'air : 08 00 839 340
Gendarmerie : 01 53 65 49 99
Direction générale de l'armement : 01 45 52 75 00
Direction de la Formation militaire et du personnel : 01 45 52 50 88
Service de santé : 01 40 51 69 01
Service des essences : 01 55 58 80 78

Informations concernant l'Île-de-France :

CIRAT de PARIS

75, boulevard Diderot - 75012 Paris
Tél. 01 44 64 23 22 - Mail : cirat-paris@rt-idf.terre.defense.gouv.fr

CIRAT de MEAUX

49, avenue Salvador Allende - BP 50 - 77103 Meaux
Tél. 01 64 36 48 30 - Mail : cirat-meaux@rt-idf.terre.defense.gouv.fr

CIRAT de MELUN

Quartier Pajol - avenue du 13^e dragon, BP 156 77010 Melun cedex
Tél. 01 60 56 58 70 - Mail : cirat-melun@rt-idf.terre.defense.gouv.fr

CIRAT de VERSAILLES

7, rue des Chantiers - 78 000 Versailles
Tél. 01 39 25 92 00 - Mail : cirat-versailles@rt-idf.terre.defense.gouv.fr

CIRAT d'EVRY

110, place de l'Agora - 91006 Evry cedex
Tél. 01 69 47 49 99 - Mail : cirat-evry@rt-idf.terre.defense.gouv.fr

CIRAT de PUTEAUX

6, rue Anatole France - 92800 PUTEAUX
Tél. 01 55 23 04 59 - Mail : cirat-puteaux@rt-idf.terre.defense.gouv.fr

CIRAT de NOISY-LE-SEC

40, rue Jean Jaurès - 93130 Noisy-le-Sec
Tél. 01 41 83 68 00 - Mail : cirat-noisy-le-sec@rt-idf.terre.defense.gouv.fr

CIRAT de SAINT-DENIS

2, bis rue des Boucheries - 93200 Saint-Denis
Tél. 01 55 87 97 50 - Mail : cirat-saint-denis@rt-idf.terre.defense.gouv.fr

CIRAT de CHOISY-LE-ROI

15, avenue Anatole France - 94600 Choisy-le-Roi
Tél. 01 48 84 40 00 - Mail : cirat-choisy-le-roi@rt-idf.terre.defense.gouv.fr

CIRAT de CERGY-PONTOISE

2, chemin des Bourgognes - BP 219 - 95024 Cergy-Pontoise cedex
Tél. 01 34 43 49 40 - Mail : cirat-cergy-pontoise@rt-idf.terre.defense.gouv.fr



• Les formations civiles : 3 services pour le volontariat

- Le centre de formation pour le volontariat international : civiweb.com
- La préfecture du département pour le volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité ;
- Le ministère de l'Outre-Mer pour le volontariat de l'aide technique.

3-2 STAGES ET VISITES DANS LES ARMÉES

• Pour effectuer un stage dans les armées :

Effectuer un stage dans les armées est possible à des élèves (à partir de la 3^e) :

- ce sont des stages non rémunérés,
- d'une durée minimum au d'une semaine,
- dans les armées et dans le service historique de la défense (en fonction des disponibilités du service).

Pour demander ces stages, la démarche est la suivante :

- adresser une demande, une lettre de motivation et un CV au service du personnel des armées ou du service historique de la défense (service historique de la Défense - BP 168 - 00468 ARMÉES).

• Un cas particulier : les stages de la Commission armées-jeunesse :

Adresse internet:

http://www.defense.gouv.fr/sites/caj/base/breves/stages_armees-jeunesse_2005/

Le prochain catalogue des stages pour l'année 2007 paraîtra début novembre 2006.

Ces stages rémunérés sont destinés aux jeunes de moins de 27 ans de niveau bac à bac + 6 et sont proposés par la Délégation Générale pour l'Armement (DGA), le Secrétariat Général de l'Administration (SGA), les armées, la Gendarmerie et les services communs du ministère de la Défense (tuteurs de stage) et plus particulièrement à ceux désirant effectuer un stage d'application pendant leur scolarité.

Les 450 stages proposés, répondent à plusieurs critères :

- Offrir une expérience professionnelle à des étudiants,
- Faire mieux connaître le monde de la Défense et de l'armement et ses missions,
- Permettre aux différentes armées et aux établissements de la DGA d'apprécier les compétences des étudiants en vue d'un recrutement éventuel.

Qui peut s'inscrire ?



- Filles et garçons de nationalité française, âgés de moins de 27 ans, niveau bac à bac + 6 (universités, écoles d'ingénieurs, de commerce, DUT, BTS, etc... sauf les étudiants d'écoles militaires, ENSICA, ENSAE, ENSTA, ayant des contacts privilégiés avec la DGA),
- N'ayant jamais effectué de stage Armées – Jeunesse et suivant des études supérieures dans toutes les spécialités.

Comment s'inscrire ?

Lire attentivement toutes les rubriques infos stages et n'hésitez pas à consulter le prochain catalogue stages armées-jeunesse (novembre 2005).

Renvoyez au tuteur du stage le dossier, dûment rempli accompagné des pièces suivantes :

- Le formulaire rempli accompagné d'une photo d'identité récente,
- Un CV (une page recto maximum),
- Une copie de la carte nationale d'identité (à défaut le passeport),
- Une copie de la carte d'assuré social (obligatoire),
- Les modèles de lettre d'acceptation et de refus (à remplir par le tuteur),
- Le coupon réponse (l'étudiant doit retourner son coupon-réponse au tuteur du stage sous les 8 jours, un non retour de ce coupon entraîne le refus du stage).

Comment les candidats sont sélectionnés ?

Chaque tuteur sélectionne le candidat et lui fait savoir par courrier, 1 mois avant le début du stage si sa candidature est retenue.

Comment se déroule un stage ?

Un contrat de travail est établi pour affecter l'étudiant dans l'organisme choisi.

Le stage :

- Durée : entre 1 mois minimum et 3 mois maximum, rémunérés,
- Pour une durée de stage supérieure à 3 mois, l'étudiant peut effectuer la période supplémentaire sous convention avec son établissement,
- Rémunération : indice brut 244, soit environ 1170 brut par mois,
- Lieu du stage : tout le territoire français,
- Un contrat à durée déterminée,

Conditions matérielles : elles sont précisées pour chaque établissement.

• **Organiser des visites sur un site défense :**

Pour monter des actions avec la défense

- Bureau Recrutement Régional
- BRR, RTIDF, quartier général des Loges
- Bureau Recrutement Reconversion et Condition du Personnel
- BRRCP, présent dans chaque régiment
- Officier Supérieur Adjoint (OSA)
- Présent dans chaque corps, l'OSA peut constituer un accès aisé vers les régiments.

Pour aider à organiser une visite, l'exemple de la visite à Sourduin :

- Travail de préparation de la visite du 2^e régiment de hussard à Sourduin.

→ Visite sur le site :

Le 20 avril 2005, les classes de première des lycées Fresnel et Léonard de Vinci ont été reçues par le 2^e régiment de Hussards (2^e RH), à Sourduin (77).

Cette visite inscrite dans le cadre réglementaire des programmes d'ECJS avait pour but de permettre aux élèves de se rendre compte par eux-

mêmes du quotidien d'un régiment et des hommes et femmes qui le composent. La réalisation a été grandement facilitée par le jumelage existant entre le 2^e RH et le lycée Fresnel, dans le cadre du Trinôme Académique de Paris.

Après une matinée consacrée à divers exposés, l'après-midi a été l'occasion de découvrir, souvent de façon dynamique, les matériels de ce régiment. Chacun a pu ainsi voir les applications concrètes de certaines technologies de pointe, comme les jumelles à intensification de lumière, et prendre un premier contact avec les divers véhicules utilisés en mission par le 2^e RH. Mais surtout, les échanges ont été nombreux et sympathiques avec les militaires du rang et sous-officiers chargés de recevoir et guider les élèves.

Cette journée constituait l'une des composantes d'un projet pédagogique, décliné sur mars et avril 2005 autour de trois séries d'actions complémentaires:

- Travail individuel des élèves au CDI, guidé par le professeur, pour se familiariser avec l'institution militaire et réfléchir autour de thèmes comme les risques de coupure entre l'armée et la société civile après la suspension du service militaire, la réserve militaire ou l'intelligence économique.
- Exposé d'un officier devant les classes regroupées des deux établissements, qui a fait découvrir l'importance des actions, militaires et humanitaires, menées en dehors du territoire et éveillé la curiosité des élèves. Il a indéniablement constitué un point d'ancrage fort de ce projet.

→ Visite du 2^e RH :

Se procurer la demande de sortie propre à chaque établissement et dont voici un exemple :

QUESTIONNAIRE

1. Doctrine et cadre législatif et constitutionnel :

Quelles menaces pèsent aujourd'hui sur la France (territoire métropolitain, d'une part, outre-mer d'autre part) ?

Quelles sont les principales missions dévolues aux quatre armées françaises (Terre, Mer, Air et Gendarmerie) ?

Qui fixe ces missions ?

Qui décide de la guerre en France ? Selon quel processus ?

Pourquoi parle-t-on de Défense « globale » ?

Quels sont les principaux pays avec lesquels la France a conclu des accords de défense ? De quel type ?

Dans quelles circonstances, et avec quels objectifs, l'armée française est-elle intervenue récemment, en France et dans le monde ?

2. Moyens de la Défense :

À combien se monte le budget de la Défense (en valeur absolue, par habitant, en pourcentage du PIB et en pourcentage des recettes de l'État) ?

Comment ces valeurs situent-elles la France, par rapport aux autres pays du monde, d'une part, et par rapport à l'Union Européenne, d'autre part ?

Quels sont les effectifs militaires des quatre armées françaises ? Comment sont-ils répartis dans le monde (France métropolitaine, outre-mer et étranger) ?

Qu'est ce que la conscription ? De quand date-t-elle ? Une importante décision concernant la conscription est intervenue voici quelques années : laquelle et quand ?

Quels risques peut, le cas échéant, entraîner l'application de cette décision ?

3. Le 2^e régiment de hussards :

Qu'est ce qu'un régiment ?

Qu'est ce qu'un hussard ?

DEMANDE DE SORTIE SCOLAIRE

Professeur responsable :
Classe : Nombre d'élèves :
Nom des accompagnateurs (OBLIGATOIRE) :
.....

École = 1 pour 8 élèves - De la 6^e à la 4^e = 1 pour 10 élèves et à partir de la 3^e = 1 pour 12 élèves

Jour :
Heure de départ :
Heure de visite :
Heure approximative de retour :
Programme et intérêt pédagogique :
.....

Moyen de transport utilisé : P.A.F / élève :

1 - Date et signature du professeur :
.....

2 - Date et signature du responsable :
.....

3 - Accord du censeur-directeur du lycée, collège ou école :

- donne mon accord à la sortie
 ne donne pas mon accord pour le moment (précisez les raisons)
.....
 refuse la sortie (précisez les raisons)

Date et signature :

4 - Accord du directeur d'établissement :

- donne mon accord à la sortie
 ne donne pas mon accord pour le moment (précisez les raisons)
.....
 refuse la sortie (précisez les raisons)

Date et signature :

3-3 S'ENGAGER DANS LES RÉSERVES

Contact au CSRM : 01 56 79 35 90

- **La réserve opérationnelle** est composée en priorité des réservistes volontaires, sélectionnés pour leurs compétences et leur disponibilité, et complétée si nécessaire par des réservistes assujettis. Ces volontaires sont affectés, entraînés et rémunérés. Ils bénéficient, durant leurs périodes d'activités, du même statut que les militaires d'active ainsi que de garanties en matière de protection sociale et d'emploi.

- **La réserve citoyenne** est composée de volontaires, agréés par l'autorité militaire. Elle contribue à entretenir les liens entre les forces armées et la société

- **Où se renseigner ?**



ARMÉE DE TERRE



1. Qui peut devenir réserviste ?

Tout volontaire de nationalité française, garçon ou fille, apte médicalement, et âgé au moment de l'engagement de 17 ans au moins, et de 35 ans au plus.

La vérification d'aptitude médicale, effectuée par le Service de Santé des Armées, fait partie du processus de recrutement.

2. Quel emploi et quelle carrière pour des réservistes ?

Au sein de l'armée professionnelle, les réserves occupent une place significative, représentant environ 10% des effectifs totaux. Ils sont affectés en régiment, en état-major, ou dans les services. Les emplois de

réserve se trouvent à tous les niveaux de la hiérarchie, depuis le militaire du rang jusqu'au colonel.

3. Quel est le statut d'un réserviste ?

Les réservistes, quel que soit leur grade ou leur âge, sont des militaires dans tous les sens du terme, statutaire, juridique et social, à l'identité de leurs camarades d'active. La seule différence existant avec ces derniers réside dans le fait qu'ils partagent leur temps entre deux employeurs, civil et militaire. Leur solde de base (salaire) est identique, au prorata du nombre de jours travaillés.

4. Comment se déroule la carrière d'un réserviste ?

Leur carrière débute généralement par une affectation en régiment, où ils s'intègrent à une Unité d'Intervention de Réserve (UIR), compagnie, escadron ou bataillon, selon les armes, de réserve, dont le rôle est d'assurer des missions de sûreté sur le territoire national, en temps normal (Vigipirate) comme en temps de crise. Il existe également des Unités Spécialisées de Réserve (USR), en nombre beaucoup plus restreint, et capables d'assurer des missions spécifiques (circulation, transport, génie), en sus des missions de sûreté. UIR et USR sont formées exclusivement de réservistes, encadrement inclus, âgés de 18 à 33 ans en moyenne.

Les officiers et sous-officiers peuvent également occuper des postes en état-major, indispensables au bon fonctionnement des forces armées. Ils sont âgés en moyenne de 25 à 55 ans et ont suivi une formation complémentaire qui amène les meilleurs d'entre eux à occuper des postes à responsabilité importante, du niveau de colonel.

Enfin, certains réservistes volontaires, de tout grade, en très faible nombre, peuvent participer à des opérations extérieures (OPEX).

5. Comment sont recrutés les réservistes ?

Ils sont recrutés comme le personnel d'active, par les mêmes bureaux, les Centres d'Information et de Recrutement de l'Armée de Terre (CI-RAT). Il est également possible de s'adresser directement au régiment dans lequel on souhaite servir. Ceux qui se destinent à une carrière

d'encadrement, officier ou sous-officier, ont tout intérêt à effectuer au préalable une Préparation Militaire Supérieure (PMS), d'une durée de 15 jours. Outre la formation de base qu'elle dispense, la PMS présente le grand avantage de permettre à chacun de s'assurer de son intérêt pour la chose militaire, préalablement à son engagement. La Préparation Militaire (PM) présente les mêmes avantages pour ceux qui se destinent à une carrière de militaire du rang ou sous-officier.

6. Comment s'effectue l'affectation des réservistes ?

À l'issue des opérations de recrutement, les réservistes souscrivent un Engagement à Servir dans la Réserve (ESR), véritable contrat de travail d'une durée de 1 à 5 ans, renouvelable. Ils sont alors affectés en régiment ou en état-major par le bureau réserve contrat, intégré en Ile de France au Bureau de Gestion du Personnel militaire (BGPM). Cette affectation respecte les vœux exprimés au moment de l'engagement, dans la mesure des places disponibles. Il est ensuite possible, au mois de juillet de chaque année d'être muté à la demande du réserviste dans un autre régiment ou état-major.

À l'intérieur du régiment ou de l'état-major, l'affectation précise est décidée par le chef de corps.

7. Quel est la mission de la réserve citoyenne ?

Il s'agit d'une réserve de rayonnement dont l'objectif est de participer au maintien du lien armées-société civile. Elle constitue également un volant de gestion pour la réserve opérationnelle. Ces volontaires, bénévoles, témoins de l'armée de Terre dans le monde civil sont agréés par une autorité militaire pour un projet de rayonnement particulier. Ils servent de relais au commandement pour sensibiliser la société civile sur les questions de défense.

Lien externe : <http://www.reserves.terre.defense.gouv.fr>



MARINE NATIONALE :

Pour toute information se reporter au site officiel de la marine et se rendre sur « communauté marine » puis sur « réserves ».

Bureau d'information sur les carrières de la marine de Paris
15, rue de Laborde - BP 17 - 00317 Armées (Paris 8°)
Tél: 01.53.42.80.36
mailto : bicm.paris@recrutement.marine.defense.gouv.fr



ARMÉE DE L'AIR :

1. La réserve militaire opérationnelle

Elle est composée de volontaires ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve (ESR). Ce dernier est un contrat liant le réserviste et l'autorité militaire. Les activités militaires du réserviste sont négociées et planifiées par période de 12 mois.

Le réserviste opérationnel sous ESR est rémunéré au prorata des jours d'activité qu'il effectue. Il bénéficie des mêmes soldes et accessoires que le militaire professionnel du même grade.

L'objectif de recrutement est de 6000 réservistes opérationnels en 2008.

En fonction de ses compétences et des besoins de l'armée de l'air, le volontaire peut se voir proposer un poste et une affectation pour servir dans la réserve opérationnelle. Le candidat peut se faire connaître auprès du bureau air information ou du bureau du personnel militaire de la base aérienne la plus proche de son domicile.

2. La réserve militaire citoyenne

Elle est composée de volontaires ayant reçu un agrément d'activités bénévoles. Les réservistes citoyens de l'armée de l'air ont vocation à créer des relais d'information afin d'ancrer cette dernière au sein de la société civile. Ces réseaux ont vocation à :

- À développer les relations avec les autorités locales et la population au profit des bases aériennes (ex : réseau des correspondants air ou tout autre réseau local d'influence) ;
- Sensibiliser les élus, les organismes publics et les entreprises privées établis dans les zones d'influences des bases aériennes aux problématiques de la Défense.

Les volontaires admis à servir au sein de la réserve citoyenne sont les interlocuteurs privilégiés de l'armée de l'air avec les « réseaux citoyens » qu'ils ont vocation à constituer dans leur domaine d'activité (enseignement, entreprises, services publics, collectivités territoriales, etc.).

L'information issue de l'expérience acquise dans l'active ou dans la réserve opérationnelle sera constamment actualisée.

3. Comment intégrer la réserve citoyenne de l'armée de l'air ?

Pour toute candidature, le volontaire doit prendre contact avec le bureau air information ou le bureau du personnel militaire de la base aérienne la plus proche de son domicile.

Le candidat doit indiquer les activités de service qu'il est prêt à exécuter bénévolement au profit de l'armée de l'air.

Les réservistes citoyens de l'armée de l'air peuvent donc participer aux activités suivantes :

- Aide au recrutement des personnels d'active et de réserve (réserve opérationnelle et citoyenne locale, FMIR) ;
- Aide à la reconversion des militaires ;
- Soutien des centres d'instruction et d'information des réserves de l'armée de l'air (CIIRAA) dans leurs fonctions d'instruction et d'information pour les domaines non militaires (ex : soutien scolaire des MTA et des militaires du rang de réserve, préparation aux concours, organisation de conférences avec le concours des établissements universitaires implantés à proximité des bases aériennes) ;
- Conférences militaires organisées par le centre d'instruction et d'information des réserves de l'armée de l'air (CIIRAA).

4. Comment faire ses premiers pas dans l'armée de l'air ?

Dès l'âge de 18 ans en souscrivant un contrat ESR pour effectuer une formation militaire initiale de réserviste (FMIR), prendre contact avec le bureau air information ou le bureau du personnel militaire de la base aérienne la plus proche de son domicile.

Durée du contrat : 30 jours.

Rémunération : 1000 euros.

Période d'activité : pendant les vacances scolaires.

Grade : aviateur (militaire du rang).



GENDARMERIE :

1. Comment devenir réserviste opérationnel ?

Les militaires des autres armées peuvent également demander à servir dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie (voir rubrique : Militaires des autres armées).

Les volontaires peuvent être admis dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie, mais ceux qui n'ont pas reçu de formation militaire préalablement à leur demande ne sont intégrés qu'après avoir suivi avec succès une préparation militaire (voir rubriques PMG et PMSG)

Retrait et dépôt du dossier d'inscription :

Les dossiers d'inscription dans la réserve sont disponibles dans la brigade territoriale (BT) de gendarmerie proche de votre domicile ou dans le centre d'information et de recrutement (CIR) de votre région. Les coordonnées des CIR sont disponibles dans la rubrique contact. Vous pouvez également poser vos questions à l'adresse ci-dessous.

Conditions d'admission :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 18 ans au moins et de 30 ans au plus;

- ayant participé à la journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD), ou ayant été dispensés, ou ayant effectué le service national ;
- être de bonne moralité
- ne pas avoir atteint la limite d'âge (rubrique : Limites d'âge)
- apte physiquement, mesurant 1,70 m pour les hommes et 1,60 m pour les femmes ;

Contrat ESR :

Le contrat d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle (ESR) de la gendarmerie consacre le volontariat du réserviste. La signature du contrat est suivie d'une affectation dans la réserve opérationnelle après reconnaissance préalable de l'aptitude de l'intéressé à occuper un tel emploi.

Chaque période d'activité fait l'objet d'une convocation qui ouvre droit à une rémunération journalière et éventuellement à des indemnités de déplacement et d'alimentation (rubrique rémunération).

- Lien interne : Préparation militaire gendarmerie (PMG)
- Lien interne : Préparation militaire supérieure gendarmerie (PMSG)
- Lien interne : Militaires des autres armées
- Lien interne : Limites d'âge
- Lien interne : Rémunération journalière.
- Lien interne : Centre d'information et de recrutement (C.I.R)

2. La réserve citoyenne

La réserve citoyenne est la deuxième composante des réserves après la réserve opérationnelle. Elle est composée d'anciens militaires d'active ou de réserve ainsi que de volontaires recrutés dans la société civile. Les réservistes citoyens sont des bénévoles agréés par l'autorité qui mènent des actions visant à faire connaître la gendarmerie. Ces réservistes favorisent le recrutement ou la reconversion du personnel d'active et le fonctionnement de la réserve opérationnelle. Sous certaines conditions, les réservistes citoyens peuvent fournir un renfort nécessaire à la réserve opérationnelle.

Contact : recrutement@gendarmerie.defense.gouv.fr



SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

Pour répondre pleinement à ses besoins opérationnels d'aujourd'hui, le Service de santé des armées (SSA) intègre des militaires de réserve à ses unités permanentes d'active.

Les corps d'accueil dans les réserves du Service de santé des armées sont les suivants:

- médecin,
- pharmacien,
- chirurgien dentiste,
- vétérinaire,
- officier du corps technique et administratif,
- militaire infirmier et technicien de réserve des hôpitaux des armées (MITHA),
- volontaire du Service de santé des armées.

1. La « réserve opérationnelle »

Elle est composée de volontaires issus du monde civil et d'anciens militaires. Ce sont des volontaires, affectés et rémunérés; ils possèdent le même statut durant leur période militaire que leurs collègues d'active. La réserve opérationnelle permet au Service de santé des armées de disposer d'une flexibilité suffisante pour pouvoir réagir efficacement dans les scénarios de crise.

La « réserve citoyenne » se consacre, à titre individuel ou associatif, aux activités visant à entretenir l'esprit de défense et le lien entre la Nation et les forces armées.

Les motivations de ces volontaires sont variées:

- attrait du monde militaire et volonté de servir y compris en opérations extérieures,
- engagement citoyen vis-à-vis de la Nation, voire de l'Europe dans ses activités extérieures du type OPEX (Opérations extérieures),
- intérêt pour une double carrière professionnelle.

À terme, ce sont 8600 Françaises et Français qui constitueront la réserve opérationnelle du SSA. Ils bénéficieront d'un contrat d'Engagement Spécial dans la Réserve (ESR).

Ils sont principalement employés au profit des unités (50%), des formations sanitaires de campagne (20%) et des hôpitaux (plus de 15%).

En fonction de sa disponibilité, un réserviste participe aux missions de sa formation d'appartenance. Sur volontariat déclaré, il peut être intégré aux dispositifs de projection extérieure.

Des réservistes sont ainsi déployés pour des séjours de cinq semaines à quatre mois sur des théâtres d'intervention. Pour l'année 2004 ont été détachés : 52 médecins, 13 chirurgiens, 4 anesthésistes-réanimateurs, 17 chirurgiens-dentistes, 3 vétérinaires biologistes et 9 pharmaciens chimistes, 2 officiers du corps technique et administratif et 38 sous-officiers et MITHA.

2. Le volontariat

Le réserviste souscrit un contrat pour une durée de 1 à 5 ans au cours duquel il pourra bénéficier d'un engagement à servir jusqu'à 30 jours par an hors engagement opérationnel.

Son affectation, fonction de ses compétences techniques et de ses souhaits, se fait à l'un des postes ouverts dans:

- les services médicaux des armées et de la gendarmerie,
- les établissements du Service de santé des armées,
- les unités de soutien sanitaire mises en œuvre par les armées,
- les différents états-majors et les organismes de direction du Service de santé des armées.



CHAPITRE IV : HÉRITAGE ET MÉMOIRE

4-1 LES SITES PATRIMONIAUX

➔ Musées en liaison avec l'histoire de la Défense et la mémoire des conflits contemporains en Île-de-France :

• Sur le site des Invalides :

- *Musée de l'armée* :

Hôtel national des Invalides - 129, rue de Grenelle - 75 700 Paris ;
service pédagogique : Tel. : 01 44 42 51 73
e-mail : ma@invalides.org
(visite de groupe avec guide, du lundi au vendredi sur rendez-vous),

- *Musée des plans en reliefs* :

Hôtel national des Invalides - 129, rue de Grenelle - 75 700 PARIS ;
service pédagogique : Tel. : 01 45 51 92 45
(visite avec guide, du lundi au vendredi sur rendez-vous)

- *Musée de l'Ordre de la Libération* :

51 bis, bd de Latour-Maubourg - 75007 PARIS ;
accueil : Tel. : 01 47 05 35 15
e-mail : musee@ordrelaliberation.fr
(visite de groupe avec guide,
du lundi au vendredi sur rendez-vous)



• À Paris :

- *Musée national de la Marine* :

Palais de Chaillot - 17, place du Trocadéro - 75 116 PARIS ;
réservations : Tel. : 01 53 65 69 53
(visite de groupe, du lundi au vendredi sur rendez-vous)

- *Musée de l'Air et de l'Espace* :

Aéroport du Bourget - 93 352 Le bourget cedex ;
accueil : Tel. : 01 49 92 71 71
(visite de groupe avec guide, du lundi au vendredi sur rendez-vous)

- *Musée du service de santé des armées* :

1, place Alphonse Laveran - 75 005 PARIS ; Tel. : 01 40 51 51 92 ,
mardi et mercredi de 12 à 18, samedi et dimanche de 13h30 à 17h (très peu de visite de scolaires) ;

- *Mémorial du Maréchal Leclerc de Hautecloque et de la Libération de Paris, Musée Jean Moulin* :

Jardin Atlantique, 23, Allée de la 2^e DB - 75 015 PARIS ;
réservations : Tel. : 01 40 64 39 44
(visite de groupe avec guide, du lundi au vendredi sur rendez-vous, durée 1h - 1h30)

- *Mémorial de la Shoah, Musée, Centre de documentation juive contemporaine,*

17 rue Geoffroy l'Asnier - 75004 PARIS - Tel 01 42 77 44 72
E-Mail : contact@memorialdelashoah.org

• En Île-de-France :

- *Musée de la Résistance Nationale* :

88, Avenue Marx Dormoy - 94 500 Champigny-sur-marne -
Réservations : Tel. : 01 48 81 53 78
e-mail : museern@wanadoo.fr
(visite de groupe avec guide, du lundi au vendredi sur rendez-vous),

- *Musée de la gendarmerie* :

13^e dragons - 77000 MELUN - Tél. : 01 64 14 33 00
51 motocyclettes d'époque présentées dans une salle spécialement aménagée.

• Quelques adresses utiles pour préparer les actions pédagogiques :

- *Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives*, sous direction de l'action culturelle et éducative,
Ministère de la défense - DMPA-SDACE,
37, rue de Bellechasse - 75 007 PARIS

Bureaux utiles :

- Bureau des actions pédagogiques (BAP) : réalisation de documents pédagogiques parmi lesquels des expositions sous forme de panneaux, attributions de subventions, pour des voyages pédagogiques en liaison avec le ministère de l'éducation nationale - Tél. : 01 44 42 17 06
- Bureau de la vie associative et des cérémonies (BVAC) : organisation des cérémonies officielles - Tél. : 01 44 42 11 66
- Bureau des études et des publications (BEP) : diffusion, sur demande écrite, des documents écrits réalisés par la DMPA
Tél. : 01 44 42 19 26

Les expositions réalisées par le BAP (le Struthof, vers la victoire : 1942-1945, le maréchal Philippe Leclerc de Hauteclocque, Signe de la collaboration et de la résistance, les FAFL, 1940 : combats et résistance, Jean Moulin, la citoyenneté et D'une guerre à l'autre : 1919-1939) sont disponibles, sur demande, dans les services départementaux de l'*Office nationale des anciens combattants et victimes de guerre* (ONAC) de chaque département :

Paris :
295, rue saint jacques – 75240 paris cedex 05 - tel. : 01 44 41 47 88

Seine-et-Marne :
cité administrative tour c - pré chamblain – 77011 Melun cedex -
tél. : 01 64 39 14 18

Yvelines :
1, rue d'anjou rp 1108 – 78011 Versailles cedex - tél. : 01 39 50 15 02

Essonne :
immeuble aguado – 93, bd decauville – 91024 Evry cedex -
tél. : 01 60 79 25 11

Hauts-de-Seine :
74, rue de Suresnes – 92000 Nanterre - tél. : 01 42 04 48 97

Seine-Saint-Denis :
124, rue carnot – 93007 Bobigny cedex - tél. : 01 48 96 74 88

Val-de-Marne :
12, rue du porte-dîner – 94000 Creteil - tél. : 01 43 39 71 23

Val-d'Oise :
25, avenue de la constellation Cergy saint-christophe - BP 8368 - 95805 cergy-pontoise cedex - tél. : 01 30 31 14 00

- *Établissement de communication et de production audiovisuelle des armées* (ECPAD) : photos, documents, films, CD et DVD, dont certains consultables directement via Internet (www.ecpad.fr) :

- accès aisé à un fonds documentaire exceptionnellement riche,
- catalogue en ligne des produits disponibles

➔ **Lieux patrimoniaux et monuments en liaison avec l'histoire de la Défense et la mémoire des conflits contemporains en Ile-de-France :**

La direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre a sous sa responsabilité 2 cites que des classes peuvent visiter accompagnées d'un guide :

- *le Mont-Valerien* (Suresnes) ;
- *le Mémorial des martyrs de la déportation* (île de la Cité).

Ces cites se visitent sur rendez-vous : 01 49 74 35 10

4-2 COMMENT ORGANISER UNE VISITE ?

La procédure pour faire une demande de subvention pour des voyages scolaires en liaison avec la mémoire ou la défense auprès du BAP est la suivante :

- se procurer un dossier de demande de subvention auprès du BAP, au numéro ci-dessus, ou sur le site Internet du ministère de l'éducation nationale : www.eduscol.education.fr, onglet « Sommaire », rubriques « actions éducatives », puis « citoyenneté - actions éducatives » « mémoire et histoire » et « formulaire de subvention ».),

À remplir le dossier et y joindre les pièces demandées,
À envoyer le dossier à votre académie pour qu'elle y joigne un avis motivé (obligatoire) et qu'elle l'envoie au BAP.

Deux commissions de subventions ont lieux chaque année :

- la première en octobre (date limite d'envoi des dossiers, le 30 septembre)
- la seconde en février (date limite d'envoi des dossiers, le 31 décembre).

Pour faire assister une classe à un ravivage de la Flamme (tous les jours sous l'Arc de Triomphe à 18h30),

Contactez le Comité de la Flamme au 01 40 55 93 78

Pour faire assister une classe à un concert gratuit organisé par le Ministère de la défense dans Paris, la procédure est la suivante :

- 1- consulter la liste des concerts organisés par le ministère de la défense sur le site Internet du ministère de la défense (www.defense.gouv.fr),
- 2- Prendre contact avec la DMPA pour prévenir de la présence des scolaires : tel. : 01 44 42 12 50.

4-3 LES CONCOURS

Il n'existe pas sur l'Île-de-France de concours à proprement parler ; les enseignants peuvent faire participer leurs classes au concours national de la Résistance, au concours de la photo d'un lieu de mémoire (l'inscription au concours de la Résistance est alors obligatoire).

Les Armées organisent aussi des concours ponctuellement ; il faut se rendre sur leur site car certains ont une durée de vie limitée.

